



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance
Du Lundi 20 Juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Gérard BAKINN - Yasmine GONAY - Jacques DECHENEAUX - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Joseph SCIASCIA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Cécile BOURGIN - Michelle NOWAKOWSKI - Karine REGOBIS - Sébastien GRIVEL - Sylvain GARREAU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Bernard RIONDET - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO

Procurations : Nathalie CHEVALIER à Gérard BAKINN
Alizé GALAND à Jacques DECHENEAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : Fabien MYLY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2022

Nombre de conseillers municipaux :
En exercice : 29
Présents : 26
Procurations : 03
Votants : 29

Votes exprimés

- Vote pour : 21
- Vote contre : 5
- Abstention : /
- Ne prend pas part au vote : 3

22 : Demande de subvention, rénovation et mise aux normes de la piscine municipale

La commune possède une piscine municipale disposant de 2 bassins, et construite dans les années 60. Le centre nautique est composé de :

- un bâtiment d'accueil regroupant les vestiaires sanitaires de la piscine ainsi que le local technique,
- des plages minérales totalisant 900m² environ sans les bassins,
- des plages d'herbes totalisant 1 375m² environ,
- 2 bassins de profondeurs différentes,
- 1 pédiluve.

Le grand bassin d'une surface totale de 312.5m² dispose d'un volume d'eau de 535m³, le petit bassin d'une surface de 75m² dispose quant à lui d'un volume d'eau de 52.5m³.

L'état des bassins est aujourd'hui préoccupant, les plages sont en très mauvais état, le schéma hydraulique n'est plus aux normes, il n'y a pas de bac tampon réglementaire, les revêtements d'étanchéité des bassins sont anciens, et il y a d'importantes pertes thermiques liées à l'absence de couverture isotherme.

La commune souhaite donc réaliser la reprise complète des bassins, des équipements de traitement de l'eau, des plages, du pédiluve et des vestiaires, ainsi que la mise en accessibilité du centre nautique.

Le nouveau projet prévoit la réduction de la profondeur du grand bassin à environ 1.60m, le volume d'eau sera donc réduit de 15% environ.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires générales, Police Municipale » en date du 9 juin 2022 ;

Considérant que les études de maîtrise d'œuvre commandées au bureau d'études CET s'élèvent à 55 000 euros H.T. ;

Considérant que l'enveloppe financière globale de cette opération est estimée à 824.200 € H.T. ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **décide par 21 pour, 5 contre** Karine MAURINAUX – Christian GIRAUD - Florence SCHAMBEL - Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN **et 3 ne prend pas part au vote** Bernard RIONDET - Claude CHALVIN – Guillaume CARASSIO

- **DE DEMANDER** une subvention aussi élevée que possible à l'ensemble des collectivités et organismes susceptibles de financer cette opération ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de signer le marché de travaux, toutes les pièces, et de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération ;

Annexe(s) :

- Rapport du bureau d'études CET

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Le Maire

 

Guy GENE